



CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 8 JUILLET 2021
NOTE DE SYNTHÈSE N° 0.01

Pôle Ressources et Moyens Généraux
Secrétariat Général

Motion contre le déplacement du Palais de Justice

Adressée à Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

L'extension du Palais de Justice et son maintien dans le centre-ville sont des enjeux d'une telle importance pour la Ville de Perpignan qu'ils dépassent tous les clivages politiques et les intérêts partisans.

Nous venons d'apprendre que l'Etat a la volonté de revenir sur sa décision d'engager les travaux d'extension sur le site actuel.

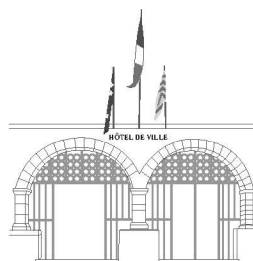
Or, depuis 2005, les Municipalités successives se sont prononcées en faveur du maintien du Palais de Justice en centre-ville et de son nécessaire agrandissement. La Ville de Perpignan a également pris toutes les décisions permettant à l'Etat d'engager ce chantier d'intérêt vital pour le fonctionnement de l'institution judiciaire et celui de la Ville dans son ensemble.

Si ce projet n'a toujours pas abouti après tant d'années, c'est parce que l'Etat ne cesse d'hésiter ou de reculer alors même que les conditions de travail des magistrats, et auxiliaires de justice sont de plus en plus insupportables.

En 2013, Madame le Garde des Sceaux avait lancé deux études parallèles : la première concernait l'extension du Palais de Justice et la seconde portait sur la possibilité d'une nouvelle cité judiciaire dans le quartier de Saint-Assisclé.

Cette seconde option fut rapidement écartée par les pouvoirs publics étant donné l'importance de la présence du Palais de Justice en Centre-ville pour la ville de Perpignan.

Le Palais de Justice représente 1 000 emplois sans compter l'ensemble des professions qui gravitent autour de la Justice. Il représente un poumon naturel et historique de la vie de la cité.



Aujourd'hui, le recul du Gouvernement, sur l'extension du Palais de Justice est un nouveau coup porté à la ville de Perpignan, à ses habitants, aux justiciables, et aux professions qui œuvrent au sein du palais de justice, et aux acteurs économiques.

Tandis que l'Etat s'est engagé dans un plan de relance de l'ordre de 100 Md€ pour relancer l'économie, Il se désengage de ce projet pourtant budgétisé.

Déplacer la cité judiciaire dans le quartier de Saint-Assisclle est un choix politique plus que technique, qui porte gravement atteinte au projet revitalisation du centre-ville porté par la municipalité. Le projet d'extension du Palais de Justice sur le site actuel est d'ailleurs labellisé projet « action cœur de ville ».

Nous, élus de la ville de Perpignan, affirmons que le déplacement envisagé de la Cité judiciaire à Saint-Assisclle n'est pas une solution envisageable.

Nous, élus de la ville de Perpignan, demandons avec fermeté au Gouvernement de maintenir les engagements de l'Etat en faveur de l'extension du Palais de Justice sur la dalle Arago et de concrétiser enfin ce dossier dans les meilleurs délais.